

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le Saint Bernard Communes de Modane et Saint André

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 8 septembre 2020, une enquête publique de 32 jours **du mardi 29 septembre au vendredi 30 octobre 2020** concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Saint Bernard, se tiendra sur les communes de Modane et Saint André.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies de Modane du 29 septembre au vendredi 30 octobre 2020 afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean-François MALET est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Modane, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire ; entre autres :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête).

Permanences :

- **mardi 29 septembre de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 16 octobre de 13h30 à 16h30**
- **vendredi 30 octobre de 13h30 à 16h30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Saint Bernard – Modane Saint André), ou à la mairie de Modane par voie postale.

Monsieur Patrick RENON de la société SERHY pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : patrick.renon@serhy.com).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Modane et Saint André et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.